

Edito

Monsieur le Président du Conseil départemental m'a confié la Présidence de la Commission Locale d'Information cette année. Je considère cette lettre d'information particulièrement utile, car elle nous permet de communiquer sur nos travaux. Avec une phase de consultation de la CLI, le changement de présidence, et le renouvellement des membres en fin d'année, cette année est particulièrement charnière et nous travaillons sur la mise en place de nouveaux outils de travail. Je vous souhaite une bonne lecture.

Laure

†

Mise à jour des prescriptions sur les émissions

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) travaille actuellement sur la révision des prescriptions en matière de prélèvements, de rejets et de surveillance de l'environnement des Installations Nucléaires de Base du CEA de Fontenay-aux-Roses.

Le public et la Commission Locale d'Information seront consultés par l'ASN entre la fin de l'année 2015 et le début de l'année 2016 pendant une période de trois mois afin de recueillir les avis de la société civile.

Les installations du CEA n'étant plus en activité, cette mise à jour de la réglementation pour le site impliquera une réduction significative des normes de rejets liquides et gazeux et prévoit une modification des modalités de surveillance de l'environnement.

Le groupe de travail Science et Technologie de la CLI s'organisera afin de contribuer positivement à cette consultation. Tout citoyen peut participer à la phase de consultation du public.

Un tableau de bord pour le suivi de l'assainissement et du démantèlement

La Commission Locale d'Information s'est dotée d'un tableau de bord pour suivre le démantèlement des Installations Nucléaires de Base du CEA, la radioprotection de l'environnement et des personnes. L'objectif étant d'offrir une information claire et synthétique sur le sujet.

Le tableau ci-dessous informe sur le calendrier de fin de démantèlement des Installations Nucléaires de Base. Il a été défini par le CEA et intègre les aléas éventuels qui pourraient ralentir le déroulement du démantèlement. Ces dates sont ultérieures aux dates prévues initialement et nécessitent un dossier modificatif qui sera soumis à une enquête publique.

Vous pourrez trouver le tableau de bord complet sur le site www.cli-far92.fr.

Les nouveautés apportées aux CLI par la loi sur la Transition Energétique pour la croissance verte

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte apporte son lot de nouveautés pour les Commissions Locales d'Information. Tout d'abord, au moins une réunion plénière doit être ouverte au public. Dans le cadre de la CLI de Fontenay-aux-Roses, toutes les réunions sont déjà ouvertes au public. Ensuite, le rôle des CLI est renforcé, car au-delà de la simple information, les CLI peuvent maintenant se saisir des sujets liés à leurs compétences. Dans cet esprit, les CLI seront maintenant consultées pour les modifications du Plan Particulier d'Intervention – le plan déroulé par les autorités en cas d'accident – et les habitants qui habitent dans le périmètre visé par ce plan doivent recevoir une information régulière sur la nature des risques et les attitudes à avoir en cas d'accident. Enfin, le Président de la CLI peut demander l'organisation d'une visite des installations nucléaires et cette visite peut être demandée directement après un évènement de niveau supérieur au niveau 0 sur l'échelle internationale de mesure.

Visite du CEA vue par Christian Bourdeaux, représentant de l'association Sud Environnement

Dans le cadre des activités de la CLI de FAR, le mercredi 7 octobre 2015, nous avons pu suivre une visite guidée et détaillée de 2h30 qui s'est avérée très instructive. Celle-ci m'a permis de découvrir toutes les activités menées par le CEA de FAR notamment dans les domaines des Sciences du Vivant (radiobiologie, toxicologie ainsi que les maladies infectieuses, neurodégénératives et neurovirologie). Je ne connaissais que les opérations d'assainissement et de démantèlement liées à la création du 1^{er} réacteur nucléaire français (pile ZOE) mis en service en 1948 et dont l'arrêt définitif a eu lieu en 1999.

Nous avons visité de manière plus approfondie :

- le bâtiment 18 (INB 165) où une partie des chaînes de cellules blindées (dont ANTINEA et CARMEN) sont en cours d'assainissement et de démantèlement ;
- le bâtiment 54 dont la cellule s'occupe des chaînes de mesure de l'activité des fûts de 200 litres de déchets solides faiblement actifs ainsi que l'aire de stockage des fûts pouvant en contenir jusqu'à 1 680 (actuellement 720) ;
- le bâtiment 50 dont la cellule s'occupe du tri des fûts, du compactage en fonction de leur contenu ainsi que la préparation de leur départ pour l'ANDRA. Un envoi se fait par lot de 70 fûts ou de caissons de 5 m³ pour les objets les plus volumineux.

En tant que personne sensibilisée à l'environnement et à la sécurité, j'ai pu constater avec satisfaction que tout est mis en œuvre sur toute la chaîne d'assainissement, de décontamination et de démantèlement pour assurer, en priorité absolue, une sécurité maximale avec de nombreux contrôles récurrents sur toutes les étapes du processus.

